

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENT CA29 0045

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 2 avril 2013 et approuvé par le directeur de la Direction du développement économique et urbain du Service de la mise en valeur du territoire, le 24 avril 2013 comme en fait foi le certificat de conformité délivré le 25 avril 2013:

RÈGLEMENT CA29 0045

RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Ce règlement est entré en vigueur le 25 avril 2013 et peut être consulté au bureau du Secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce huitième jour du mois de mai de l'an deux mille treize.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/ml